

COÛTS ET DELAIS DES ACTES DELIVRES DANS LES JURIDICTIONS DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

DESIGNATION DE L'ACTE	COÛT DE L'ACTE	PIECES A FOURNIR	DELAI
Casier Judiciaire	700F	- Acte de naissance légalisé	48 h
Certificat de nationalité	2000F + 02 timbres de 800 F	- Acte de naissance légalisé - Copie de la pièce d'identité légalisée ou certificat de possession d'état du requérant - Attestation de résidence	48 h
Consignation	4% (moins de 100 000F) 2% (100 000 F à 5.000.000F) 1% (Plus de 5.000.000F)	- Le numéro de dossier de la procédure - L'acte autorisant la consignation - La somme, la valeur ou l'objet à consigner	24 h
Dépôt de statuts et journaux	10.000 F + timbres fiscaux		24 h
Inscription de nantissement	10.000 F		24 h
Registre de commerce A et B pour les nationaux	(S'établir au Guichet Unique de Formalisation des Entreprises) - registre A :10.000 F ; - registre B :17000F	- Demande d'immatriculation - Extrait d'acte de naissance - Extrait d'acte de mariage si nécessaire - Certificat de résidence - Déclaration sur honneur ou Extrait du casier judiciaire	L'immatriculation est faite dès réception de la demande d'immatriculation. En outre, le greffe dispose d'un délai de trois (03) mois pour vérifier les pièces produites par le demandeur et, le cas échéant, notifier à la partie intéressée le retrait de son immatriculation et procéder à sa radiation du RCCM.
Registre de commerce pour les étrangers	135.000 F		
Ordonnance sur requête	7.000 F		24 h à compter du dépôt de la demande
Procès-verbal de cession sur salaire	3.500 F	- Une demande manuscrite adressée au Greffier en Chef - Une récente fiche de paie du requérant + une copie simple de la fiche - Le contrat de la structure créancière - Une copie de la pièce d'identité du requérant	48 h
Copie du registre de commerce	5.000 F	-Produire une copie du registre du commerce	48 h
Paraphe du registre	5.000 F	- Le registre à parapher - Les frais de paraphe	08 jours

Copie de jugement ou arrêt	2.000 F	- Le numéro du jugement - Le nom des parties	Sans délai
Enrôlement de dossier civil traditionnel (1 ^{ère} instance et appel)	5.000 F		
Inscription modification au RCCM	20.000 F (nationaux) 40.000 F (Etrangers)	- Demande adressée au greffier en chef du tribunal de ressort du commerçant - Copie du RCCM - Pièces justificatives des modifications	L'assujetti adresse la demande au greffe dans les trente (30) jours de la modification intervenue. Le greffe mentionne ces modifications ainsi que la date de la formalité et délivre un accusé d'enregistrement au requérant.
Certificat d'opposition, de non opposition, d'appel et de non appel	2.000 F	- Le numéro du jugement - Le nom des parties	48 h à compter du dépôt de la demande
Attestation d'instance	2.000 F	- Le numéro du jugement - Le nom des parties	48 h
Attestation de non faillite	7.000 F	-Fournir une copie de l'extrait du registre du commerce	48 h
Droit de la juridiction pour la liberté provisoire sous caution	2.000 F	- Le numéro du jugement - Le nom des parties	
Grosse de jugement ou arrêt	7.000 F + timbres fiscaux	- Le numéro du dossier - La date du jugement et le nom des parties - Certificat de non opposition ni appel - Des timbres fiscaux - Les frais de grosse	01 mois à compter du jour où la décision est devenue définitive
Enrôlement d'assignation en matière civile moderne ou commerciale (1 ^{ère} instance et appel)	5.000 F	- L'acte d'assignation ou la requête - Les frais d'enrôlement - Le visa ou l'ordre d'enrôler du Président du Tribunal	
Copie de PV d'enquête préliminaire	300 par page		
Légalisation	300 F	-Fournir l'original de l'acte à légaliser	Sans délai

Autres attestations relatives au RCCM	7.000 F	-Fournir une copie de l'extrait du registre du commerce	48 h
Procuration	1.500 F	-Sur présentation des intéressés munis de leur pièce d'identité	24 h à compter de la date de demande
Extrait de jugement	500 F	Le numéro du dossier - La date du jugement et le nom des parties	24 h à compter de la date de demande
Ordonnance d'exécution	10.000 F		
Attestation de non enrôlement	2.000 F	Le numéro du dossier - La date du jugement et le nom des parties	48 h
Enrôlement de PV de non conciliation en matière sociale	3.000 F	- Se munir du PV - Les frais d'enrôlement	24 h à compter de la date de demande
Enrôlement d'assignation en divorce (1 ^{ère} instance et appel)	10.000 F	- L'acte d'assignation ou la requête - Les frais d'enrôlement - Le visa ou l'ordre d'enrôler du Président du Tribunal	
Certificat d'individualité	1.000 F (02 copies)	-L'acte de naissance et les pièces justificatives	24 h
Extrait Plumitif	500 F	- Numéro du dossier - La date de jugement	24 h à compter de la demande
Attestation de radiation du rôle	2.000 F	- Numéro du dossier - La date de jugement	48 h
Certificat de non liquidation judiciaire	7.000 F	- Fournir une copie de l'extrait du registre du commerce	48 h
Attestation de non inscription de privilège	7.000 F	- Fournir une copie de l'extrait du registre du commerce	48 h
Certificat de non abandon de domicile conjugal	4.000 F	- Procès-verbal	1 mois à compter du dépôt de la demande
Ordonnance d'indisponibilité	6.000 F		48 h
Attestation de non condamnation (RCCM)	7.000 F	- Fournir une copie de l'extrait du registre du commerce	48 h
Copie par page de registre	500 F par page		
Enrôlement de requête relative à l'état civil	3.000 F	- Demande adressé au Président du Tribunal	

Certification matérielle de signature	1.000 F	- Fournir l'original de l'acte à certifier	Sans délai
---------------------------------------	---------	--	------------